



13 JAN 2023

Nouakchott أنواكشوط
Numéro..... الرقم

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES INTERNES

Pour la sélection des Membres de la commission de passation des marchés publics du MTNIMA

Le Ministère de la transformation numérique, de l'innovation et de la modernisation de l'administration a été doté de sa propre Commission de Passation des Marchés par l'arrêté N° 1110 du 02 NOV 2022.

A ce titre, le MTNIMA envisage de sélectionner quatre Membres pour sa commission, à travers une procédure de sélection par appel à candidature internes, conformément à l'arrête N° 081/PM/ du 17 Août 2022 fixant les conditions et les modalités de sélection et de nomination de président et des membres des commissions de passation des marchés publics.

Le choix des Membres de la commission sera effectué particulièrement sur la base de critères d'intégrité morale et de probité.

I. Profil des candidats

- Etre titulaire d'un diplôme supérieur minimum (Bac + 3) en Droit, Économie, Finances, informatiques ou toutes autres disciplines équivalentes ;
- Avoir cinq (5) ans au moins d'expérience professionnelle générale, dans son domaine de compétence.
- Avoir une expérience spécifique dans le domaine de passation des marchés publics.

II. La procédure de sélection

Le processus de l'évaluation des candidats se déroulera suivant les étapes suivantes :

1. Examen de recevabilité et de la conformité des dossiers de candidatures.

Dans cette phase il sera vérifié pour chaque dossier de candidature :

- Que toutes les pièces demandées ont été fournies ;
- Que le candidat est éligible et que les diplômes fournis sont conformes à ceux demandés.

2. **Examen de la qualification et de l'expérience des candidats :**

L'évaluation se fera sur la base des critères suivants :

Critères	Note
Qualification et compétences académiques	30 points
Expérience professionnelle générale	30 points
Expérience professionnelle spécifique en marchés publics	20 points
Entretien avec les candidats retenus	20 points
Total	100 points

3. **Le Choix des Candidats**

Les Candidats choisis seront ceux qui auront obtenu les notes globales les plus élevées.

Le processus de sélection sera supervisé par une commission désignée à cet effet. Elle ne convoquera dans la dernière étape que les candidats ayant été déclarés éligibles à l'entretien oral.

III. **Composition du dossier de candidature :**

- Une lettre de motivation adressée au Ministre du MTNIMA ;
- Un CV actualisé et signé du candidat ;
- Des copies des diplômes
- Des copies de toutes les pièces attestant de l'expériences déclarées dans le CV ;
- Documents justifiant le statut du candidat.
- Copie la carte d'identité nationale

Il est rappelé aux candidats que la présélection d'un dossier incomplets ou comportant de faux document, entraine son rejet systématique et immédiat.

Les dossiers des candidatures doivent être déposé sous pli fermé et portant la mention « **Candidat pour le recrutement des Membres de la commission de passation des marchés publics du MTNIMA** », auprès du Secrétariat centrale du MTNIMA, au plus tard le 30/01/2023 à 12h 00 mn.

Sidi MOULAY ZEINE

